

REGLEMENT DE LA COURSE

« LES BOUCLES DE LA LOIRE »

Le 7 Juillet 2019 à BRIVES CHARENSAC

ORGANISATION

Cette course est inscrite au calendrier des courses hors stade de la Haute-Loire pour la saison 2019.

UNE COURSE ET UNE MARCHE SONT PROPOSEES

La course de 10 Km est ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, à partir de l'âge de 16 ans avec autorisation parentale pour les mineur(e)s.

La marche de 5,5 km est ouverte à toutes et à tous, sans condition d'âge. Les mineurs devront être accompagnés par une personne majeure. Aucun chronométrage ni classement ne sera effectué pour cette épreuve.

Tous les départs seront donnés *sur la voie verte au niveau du parking de l'ancienne gare à Brives Charensac. (Derrière GEDIMAT)*

coordonnées GPS : 45°02'35.8"N 3°55'31.0"E ou 45.043276, 3.925285

La participation aux différentes épreuves implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation l'autorisation expresse d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, lors de la manifestation sur tout support y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

| Distances | Catégories | Départ | Tarifs |
|--|---|---------|--|
| Course - 10 Km Limitée à 200 coureurs | Cadets/Juniors/Espoirs/Séniors Masters (nés en 2003 et avant) | 9 H 30 | 12 € + 3 € si inscription le jour de la course |
| Marche – 5,5 Km | | 10 H 00 | 3 € et gratuit pour les enfants de moins de 16 ans |

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront :

- **En ligne** : Sur le site www.chronopuces.fr du 15/4/2019 au 5/7/2019 à minuit
- **Par courrier** : Avant le 28 Juin 2019, pour la course. (cachet de la poste faisant foi)

A envoyer à CHRONOPUCES 24 bd St LOUIS 43000 LE PUY en VELAY

Le bulletin d'inscription est à télécharger sur le site internet
<https://courirabrivescharensac.wordpress.com>, dans l'onglet « course / Inscription
retrait dossards »

Joindre la photocopie de la licence ou certificat médical datant de moins d'un an au jour de la compétition et avec mention « **non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition** » + un chèque de 12 € à l'ordre de l'association « Courir à Brives. »

- **A la maison pour tous de Brives Charensac**

Le mercredi 3 juillet 2019 de 17 h à 19 h

- **Sur le lieu de départ** le matin même 7 juillet 2019 de 8h00 à 9h15 (prix 15€)

Les inscriptions sont limitées à 200 concurrents pour la course.

L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le nombre de concurrents pouvant s'inscrire, sans toutefois dépasser le nombre maximal de 249 coureurs.

Aucun dossard ne sera remis sans dossier complet.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non participation à la course.

Retrait des dossards

Sur le lieu de départ le matin même 7 juillet 2019 de 8h00 à 9h15.

CERTIFICAT MEDICAL

- Licenciés F.F.A. : **photocopie obligatoire de la licence** en cours de validité à la date de la compétition à joindre à l'inscription.
- Non licenciés : **certificat médical obligatoire** avec mention « **non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.** » daté de moins d'un an au jour de la compétition.
- Pour les jeunes de moins de 18 ans : en plus des documents mentionnés ci dessus, il est demandé **une autorisation écrite des parents**, à télécharger sur le site courirabrivescharensac.wordpress.com dans l'onglet « course / Autorisation parentale ».

PARKING

Un parking sera mis à la disposition des participants dans les locaux des TUDIP, avenue de Coubon 43700 Brives Charensac (à côté de BRICO CASH).

Coordonnées GPS : 45°02'43.6"N 3°55'26.6"E ou 45.045447, 3.924043

Il sera ouvert, le jour de la course, **de 7h30 à 13h30.**

ANNULATION

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation et l'équipe médicale se réservent le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une **police Responsabilité Civile Organisateur** souscrite auprès d'un assureur.

L'organisation décline toute responsabilité pour tout accident immédiat et futur : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

SECURITE ET ABANDON

L'assistance médicale est assurée par l'**UDSP 43**. Des **signaleurs de course** seront présents aux points névralgiques pour assurer la sécurité des concurrents et le bon déroulement de l'épreuve.

Les participants s'engagent sous leur responsabilité et de par leur inscription, ils acceptent de respecter le règlement de l'épreuve.

Les concurrents doivent prévoir un équipement adapté à ce genre d'épreuve.

Tout abandon doit être signalé aux organisateurs, Tout participant souhaitant abandonner et sortant du parcours sans prévenir les organisateurs, se met hors course et ne pourra tenir les organisateurs pour responsables en cas d'accident.

Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'effets personnels durant la journée.

Chaque coureur s'engage à respecter l'environnement, la nature, les règles du Code de la Route, les coureurs, les riverains, les organisateurs ainsi que les bénévoles.

Le temps maximum de l'épreuve de 10 Km est fixé à 1h30.

BALISAGE ET RAVITAILLEMENTS

Le balisage sera réalisé tout au long du parcours. Un ravitaillement sera prévu aux :

- 5 Km (liquide et solide)
- A l'arrivée (liquide et solide)

Chaque coureur, à la restitution du dossard, se verra remettre à l'arrivée, un ticket lui donnant droit au ravitaillement.

Les marcheurs se verront remettre, à l'inscription, un ticket donnant accès au ravitaillement lors de l'arrivée.

CLASSEMENT ET RECOMPENSES

La présence des participants récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis à l'organisation.

La **remise des lots** sera effectuée à l'arrivée, à partir de **11h00** à l'îlot de la Loire situé à proximité de l'arrivée.

Des trophées ou des lots seront remis aux trois premiers du classement scratch sans distinction de catégories d'âge.

Un lot ou trophée sera remis à la première féminine ne figurant pas déjà au classement scratch.

Un lot ou trophée sera remis au premier de chaque catégorie ne figurant pas déjà au classement scratch.

Aucun chronométrage ni classement ne sera effectué pour la marche. Aucun lot ne sera distribué.

La remise des lots sera suivie d'un moment de convivialité en partenariat avec la mairie de BRIVES-CHARENSAC.

SANITAIRES DOUCHES

Des sanitaires seront à disposition des coureurs et marcheurs à proximité de l'arrivée sur le parking de la maison pour tous, ainsi qu'au 38 avenue Charles Dupuy (vers le monument aux morts), et place de la libération.

Les douches du stade de Brives Charensac (accès derrière les tribunes) seront ouvertes et à disposition des coureurs jusqu'à 13h30.

Le plan de ces commodités peut être visualisé ou téléchargé sur le site internet de l'organisateur <https://courirabrivescharensac.wordpress.com>, sous l'onglet « course / parking-sanitaires-douches »

POUR TOUT RENSEIGNEMENT S'ADRESSER A

Association « Courir à Brives » 48, chemin de la Besse 43700 Brives Charensac

LIOGIER Daniel : 06.32.64.60.36

RANC Jean-Pierre : 06.51.10.31.05

DUFALE Alain : 07.83.08.72.73

BARBALAT René : 06.88.79.73.24

Site Internet de l'association : <https://courirabrivescharensac.wordpress.com>

Site internet pour les inscriptions et résultats : www.chronopuces.fr

Mail : courirabrives@gmail.com

Adresse postale : Courir à BRIVES 48 chemin de la Besse 43700 BRIVES CHARENSAC